



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

DELIBERATION N° D.2023.10.1

du Conseil communautaire du 3 octobre 2023

Mise en place de l'expérimentation du Compte financier unique (CFU) pour le budget principal et le budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Exercice 2023.

Date de la convocation : 26 septembre 2023

Date d'affichage : 4 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Vanessa AUROY

Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Emmanuel LION, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Vanessa AUROY, Mme Violaine CHARPENTIER, M. François DARCHIS, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Anne-France SIMON, Mme Sonia BRAU, M. Luc WATTELLE, M. Stéphane GRASSET, M. Benoît RIBERT, M. Jacques ALEXIS, Mme Elodie DEZECOT, Mme Jocelyne HANNIER, M. Jean-Christian SCHNELL, M. Olivier LEBRUN, M. Bruno DREVON, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Pascale RENAUD, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Magali LAMIR, M. Gilles CURTI, M. Olivier DELAPORTE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Richard RIVAUD, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Richard DELEPIERRE, M. Alain NOURISSIER, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Patrice BERQUET, Mme Martine BELLIER, M. Jean-François BARATON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Anne-Sophie BODARWE, Mme Sophie TRINIAC, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Moncef ELACHECHE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Philippe LUCE, M. François DE MAZIERES, M. Jean-François PEUMERY, Mme Dorothée BILGER, M. Philippe PAIN, Mme Martine SCHMIT, M. Olivier DE LA FAIRE

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, M. Charles RODWELL, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, M. Henri LANCELIN, M. Kamel HAMZA, Mme Marie BOELLE, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Erik LINQUIER, Mme Florence MELLOR.

Mme Marie-Hélène AUBERT (pouvoir à M. Gilles CURTI), M. Marc TOURELLE (pouvoir à M. Luc WATTELLE), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), Mme Christine CARON (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), M. Jérémy DEMASSIET (pouvoir à Mme Elodie DEZECOT), Mme Caroline DOUCERAIN (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Lydie DUCHON (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Jane-Marie HERMANN (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), M. Christophe KONSdorff (pouvoir à M. Benoît RIBERT), Mme Géraldine LARDENNOIS (pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET), Mme Lucie LONCLE DUDA (pouvoir à Mme Martine BELLIER), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à Mme Magali LAMIR), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à Mme Sylvie PIGANEAU), M. Alain SANSON (pouvoir à M. Richard RIVAUD), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), M. Pascal THEVENOT (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), M. Michel BANCAL (pouvoir à M. Philippe PAIN).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021,

Vu l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel budgétaire et comptable M57,

Vu le courrier du 13 septembre 2023 de la Direction Départementale des Finances Publiques des Yvelines informant que la candidature de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'expérimentation du Compte Financier Unique est retenue pour les comptes de l'exercice 2023,

Vu la délibération n°D.2022.11.1 du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc du 29 novembre 2022 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Le Compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Plusieurs centaines de collectivités locales participent à son expérimentation depuis deux ans. Celle-ci se déroule sur trois vagues couvrant les exercices 2021 à 2023. A l'issue de l'expérimentation, un bilan sera dressé qui donnera lieu à un rapport du Gouvernement transmis au Parlement en vue d'une généralisation à toutes les collectivités locales.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'est portée candidate pour participer à cette expérimentation pour les comptes 2023 du budget principal et du budget annexe assainissement étant donné qu'elle répond aux deux prérequis : avoir adopté le référentiel budgétaire et comptable M57 et avoir dématérialisé les documents budgétaires (via le logiciel Totem). Notre candidature est retenue par arrêté ministériel. Il revient au Conseil communautaire de confirmer notre participation à l'expérimentation.

Le CFU présente une information financière rationalisée et simplifiée plus facile à lire par rapport à la double procédure du compte administratif et du compte de gestion. En effet, la confection du CFU est entièrement dématérialisée. Le CFU supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. La date limite du vote du CFU est inchangée par rapport aux comptes administratifs/compte de gestion, soit avant le 30 juin de l'année N+1.

Le CFU se structure de la manière suivante :

	I. Informations générales et synthétiques
A	Informations statistiques, fiscales et financières
B1	Présentation générale du compte financier – Vue d'ensemble
B2	Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice
B3.1	Liste des organismes de regroupement
B3.2	Liste des établissements publics créés
B3.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe
C1	Détail des restes à réaliser – Dépenses
C2	Détail des restes à réaliser – Recettes
D	Bilan synthétique
E	Compte de résultat synthétique
F	Taux des contributions et produits afférents en N

	II. Exécution budgétaire
A	Modalités de vote du budget
	<i>Vue d'ensemble</i>
A1.1	Dépenses d'investissement
A1.2	Recettes d'investissement
A2.1	Dépenses de fonctionnement
A2.2	Recettes de fonctionnement
	<i>Vue détaillée</i>
B1	Dépenses d'investissement
B2	Recettes d'investissement
C1	Opérations d'équipement – Détail des chapitres et articles
D1	Dépenses de fonctionnement
D2	Recettes de fonctionnement
	III. États Financiers
A	Bilan
B	Compte de résultat
C	Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)
	IV. États annexés
	<i>A. Présentation croisée et agrégée</i>
A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
	<i>B. États annexés patrimoniaux</i>
B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette
B1.3	État de la dette - Répartition par structure de taux
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
B1.9	État de la dette - Autres dettes
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements
B3.1	État des provisions
B4	État des charges transférées
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers
B6	Prêts
B7.1	État des emprunts garantis
B7.2	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis
B8.1.1	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions
B8.2	État des contrats de crédit-bail
B8.3	État des contrats de partenariat public-privé
B8.4	État des autres engagements donnés
B8.5	État des engagements reçus
B9	État du personnel
B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier
B15.1	Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 – Fonctionnement
B15.2	Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 – Investissement

	<i>C. États annexés budgétaires</i>
C1.1	Équilibre budgétaire - dépenses
C1.2	Équilibre budgétaire - recettes
C2.1	Situation des autorisations de programme
C2.2	Situation des autorisations d'engagement
	<i>D. Autres éléments d'information</i>
D1	État des recettes grevées d'une affectation spéciale
D2.1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
D5	Gestion des fonds européens
D7	Actions de formation des élus
D8	État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes
D10	Identification des flux croisés
D11.1	États de la répartition de la TEOM – investissement
D11.2	États de la répartition de la TEOM – fonctionnement
	V. Arrêté et signatures
A	Arrêté et signatures

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'approuver la mise en place de l'expérimentation du Compte financier unique (CFU) pour l'exercice 2023 concernant le budget principal et le budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention et tout document y afférent
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre de suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 66 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.